



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Nos Quartiers d'Été 2021, à vos projets !



Appel à manifestation d'intérêt

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise par le Premier ministre lors du Comité interministériel des villes du 29 janvier dernier, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2021.

➤ Le dispositif

L'opération « Quartiers d'été 2021 » a pour ambition que cette période estivale soit pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- un temps de respiration, de divertissement et de découvertes ;
- un temps de préparation et d'accompagnement à l'après-covid ;
- un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Chacune de ces trois grandes orientations nationales sera déclinée en actions qui devront privilégier les priorités transversales suivantes :

- les rencontres et activités inter-quartiers,
- les activités en soirée et les week-ends (et pas uniquement en journée),
- les activités d'une part mixtes, intergénérationnelles et, d'autre part, dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

Ainsi, pourront être encouragées et soutenues des actions mettant en avant :

Pour l'objectif 1 : Respirer, s'amuser et découvrir :

- l'offre d'activités et d'animations privilégiant l'esprit de découverte, d'initiation et d'apprentissage,
- la promotion du sport,
- l'accès à la culture,
- le développement de l'esprit critique et citoyens des jeunes,
- le soutien à la parentalité ;

Pour l'objectif 2 : Préparer et accompagner à « l'après-covid » :

- la sensibilisation au soin de soi et des autres,
- la sensibilisation à la nature,
- l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers,
- la mobilisation des acteurs locaux pour permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été,
- les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs,
- la formation et l'acquisition de compétences structurantes et valorisables sur le marché du travail ;

Pour l'objectif 3 : Se rencontrer, se retrouver et renforcer le lien social :

- les activités interquartiers et/ou intergénérationnelles,
- la mobilisation des dispositifs de participation et d'engagement citoyen,
- le renforcement des liens entre les habitants des quartiers et des institutions,

➤ Les territoires et publics concernés

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Guyane (situés au sein des villes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni) et leurs habitants, particulièrement le public des 12-25 ans, les jeunes filles et les femmes.

➤ Les conditions d'éligibilité

Les structures qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Les dossiers de demande de subvention devront intégrer, parmi leurs indicateurs d'évaluation proposés au regard des objectifs de leurs actions, l'approche en matière d'égalité femmes-hommes.

Un cofinancement du projet devra être recherché (a minima, le porteur pourra valoriser ses fonds propres).

➤ La communication

Les porteurs de projets ayant reçu un soutien financier au travers de Quartiers d'été 2021 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres, ...)
- mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire du logo Quartiers d'été 2021 et la mention de l'opération ;
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandequipe.fr>

2 – MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les structures intéressées pourront :

— soit déposer leur dossier de demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> en précédant la dénomination de l'action par « Quartiers d'été 2021 ».

La demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique « 74 Subventions d'exploitation – État » en indiquant le financeur **973-ETAT-POLITIQUE-VILLE**.

— soit transmettre une lettre d'intention par mail au délégué du préfet du territoire concerné par l'action avec copie au service politique de la ville (voir coordonnées ci-après).

CACL	Aymeric DELILLE-MANIERES	aymeric.delille-manieres@guyane.pref.gouv.fr	06 94 14 15 43 05 94 39 47 66
KOUROU	Rebecca DUBOIS	rebecca.dubois@guyane.pref.gouv.fr	06 94 27 88 33 05 94 39 47 11
ST LAURENT	Serge NEDELEC	serge.nedelec@guyane.pref.gouv.fr	06 23 88 96 97 05 94 34 04 32

Service politique de la ville : politique-ville@guyane.pref.gouv.fr

3 – LE CALENDRIER

PÉRIODE DE RÉALISATION DES PROJETS	DÉPÔT DOSSIER OU LETTRE D'INTENTION	INFORMATION DES DÉCISIONS AUX PORTEURS
Vacances scolaires 2021	Au plus tard le 30/06/21	A partir du 05/07/21